

2019



www.rehainviller.fr

SOMMAIRE

Édito
Fleurissement
Décors de Noël
À nos ptits écoliers
ASRH Tennis de table
Familles rurales Rehainvilloises
CCTLB
Bibliothèque
Jeunesse
Les Ecoles
ASRH Football
11 novembre
Travaux et sécurité
Communication
CCAS
Club du 3ème âge
CCID
Forêt
Délibérations du conseil municipal
Agenda et État civil
Actu +



Rehain' *Rétro*

Bulletin d'Informations Municipales



Édito

Chères Rehainvilloises, chers Rehainvillois,

Cet éditto devrait être le dernier de cette mandature.

Je veux simplement par ce message vous remercier, tous les habitants de notre commune, pour votre civilité d'abord, pour les efforts que vous faites pour fleurir notre village et l'animer de lumières en fin d'année.

Je veux également associer tout le personnel, administratif, technique et les enseignants pour l'excellent travail accompli.

Je veux remercier les élus pour leur sincère collaboration à la gestion de la commune et pour leur extrême ponctualité à tous les conseils. Rigueur, travail, mais aussi convivialité ont toujours été au rendez-vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2020, que celle-ci voit l'accomplissement de vos vœux et surtout qu'elle vous garde tous en bonne santé. Je souhaite pour Rehainville un avenir serein et tranquille.

Enfin, pour ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion fibre qui s'est déroulée à Blainville sur l'eau, je vous confirme que le lancement commercial aura lieu le 27 janvier, date à laquelle vous pourrez souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix.

Votre Maire,
Gérard COINSMANN



COMMISSION FLEURISSEMENT



Cette année, plusieurs bénévoles, Mmes GUERBER, LEYENDECKER, PETT ont rejoint la commission suite à notre appel dans Rehain'actu : leur avis lors du choix des

plantes annuelles a permis d'introduire des plantes plus contemporaines dans nos massifs et jardinières. Cette année, la commune a consacré un budget de 6 500€ à son fleurissement.

En février, la municipalité a reçu la visite des membres du CAUE pour l'évaluation du potentiel « 2^{ème} fleur » à la labellisation Villes et Villages Fleuris. Nous avons pu lister avec eux les améliorations à apporter pour prétendre à la 2^{ème} fleur, notamment la nécessité d'un aménagement paysager de la rue PE Marin. S'agissant du label VVF pour sa 1^{ère} fleur obtenue en 2017, la municipalité devra solliciter son renouvellement en avril 2020.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement d'une démarche « Zéro phytosanitaires » organisée et financée par la CCTLB pour ses 43 communes, le FREDON Lorraine a réalisé en mai un diagnostic de nos pratiques en termes d'entretien des espaces verts. L'objectif étant de nous remettre un plan de gestion différenciée pour une mise en œuvre au printemps 2020.

Le 15 juillet la commission fleurissement, en binôme avec celle de Mont sur Meurthe, a retenu 30 maisons à récompenser. C'est lors d'une cérémonie commune organisée à Mont sur Meurthe le 25 octobre que chacun fut distingué avec la remise de diplômes et bons d'achats. M. et Mme LELOUP demeurant chemin du Fonteny et M. et Mme MANGEOLLE demeurant rue Derrière la Ville se sont vu remettre un prix d'excellence pour un fleurissement de qualité.

La réussite de l'embellissement du village est le résultat d'un soin et d'améliorations régulières de la part des employés communaux qui assurent les plantations, la taille des arbustes, l'entretien des nombreux massifs et jardinières et le désherbage. Merci également aux personnes qui ont fleuri devant leur propriété, contribuant ainsi à rendre notre village plus attractif et agréable à vivre .





LES LAURÉATS DES MAISONS FLEURIES

AUBRY Robert, BOIZARD Jean-Marie, BOURDON Eric et BOUCHER Valérie, CHACHAY Julien, COMBE Jean-Claude, DIDIER Bernard, DU-BOIS Arnaud et MARCHAL Elise, DUVAL Olivier, GERARD Anne- Marie, GERARDOT Claude, GIRARDOT Jean, JEANSEN Maurice, LE-BLANC Jean-Louis et LUCHT Jean-Marc, LELOUP Jean-Marie, LES-SARD Patrick, MANGEOLLE Gérard, MARIN Christian, MATTON Jean-Marie, MILLARD Serge, NEUFVILLE Daniel, PERRIN Josiane, PETT Alain, PICARD Pascal, SCARPETTA Bruno, SCARPETTA Raymond, SOUDANT Daniel, SOUDANT Denise, STAUDER Cédric et Michel, WE-BER FABRY Stecy, ZABLOT Michel.



LES DÉCORS DE NOËL

Installés par les employés municipaux, vous avez pu apprécier et admirer les décorations lumineuses dans toutes les rues du village et le décor de Noël avec sapins place de l'Eglise. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à donner une ambiance de fête à notre village en illuminant leur maison avec goût.

Ainsi, cette année, 35 habitations ont été primées pour leurs belles décorations :

ABSCHEIDT Guillaume, ANDRE Jean-Pierre, ANGE Cédric, AUBRY Robert, BOIZARD Jean-Marie, BRAN-DEBOURG Sébastien, CARRE JOB Philippe, CHAMPAGNE Jean-Louis, CHOPLIN Daniel, COCHE Emmanuel, DIDIER Bernard, DIDIERJEAN Michaël, ECKERT Vincent et VALDENNAIRE Emilie, GIRARDOT Jean, GRACIANI Sébastien, GUISE Martial, HEISSAT Vincent et BALLAND Angélique, HOHL Jayson et MOCHKAREFF Lucie, HUET Julien et BLU-TEAU Dorothee, KLEINMANN Daniel, LECOMTE Didier, LELOUP Jean-Marie, LEMMEL David, LINARD Dominique, MANIWZAK Etienne, MA-THIEU Pierre, MARIN Jocelyne, MATTON Jean-Marie, MONTAIGNE

Patrick, RAVART Stéphane, SCARPETTA Raymond, SOUDANT Daniel, STAUFFER Bernard, THIRY Frédéric, VILLEMIN Eric.





NOS P'TITS ÉCOLIERS



Notre association, créée par des parents d'élèves en 2007, a permis de redistribuer un peu plus de 50 000€ aux 2 écoles. Elle a pour but d'organiser et réaliser différentes manifestations. Au cours de cette année, nous avons effectué : loto, vente de chocolats de

Pâques et saint Nicolas, kermesse, un goûter de Noël ...

Toutes ces activités sont réalisées pour récolter des fonds afin de financer les sorties scolaires et demandes d'achats divers pour les maîtresses. L'association tient particulièrement à remercier pour leur participation, les parents d'élèves, les enseignantes ainsi que les personnes qui n'ont pas d'enfants scolarisés. Vous nous avez permis de concrétiser plusieurs projets, et d'autres à venir, comme le financement des sorties prévues en 2019/2020 pour les écoles de Rechainviller et Hériménil.



Merci à tous les membres de l'association, aux personnes bénévoles, aux maîtresses et aux représentants des communes.

La présidente, Virginie Koulmann



SRH TENNIS DE TABLE

Comme les années précédentes au club de tennis de table, la convivialité a été le maître mot de l'association. Nous avons poursuivi notre rythme sportif d'un ou deux entraînements par semaine. Pour des moments plus festifs, nous nous sommes retrouvés quelques week-ends autour de repas très sympathiques. N'hésitez pas à compléter notre équipe de joueurs en venant vous inscrire auprès de Daniel SOUDANT, les entraînements ont lieu les mardis soir et jeudis après midi. Tout le club vous souhaite une bonne année 2020 et vous attend pour partager ses bons moments.

Daniel SOUDANT





FAMILLES RURALES REHAINVILLOISES

L'année 2019 fut riche en événement pour l'association Familles Rurales Rehainvilloises. De nouveaux ateliers ont été mis en place : pâtisserie, zéro déchets, tout fait main, en plus des ateliers habituels relaxation, zumba enfants et adultes, renforcement musculaire, marche. Une sortie pour les enfants au Royal Palace a été organisée à Kirrwiller pour la Saint-Nicolas et des ateliers de travaux manuels ont été proposés aux enfants pendant les vacances scolaires. Quant à notre brocante, elle s'agrandit d'année en année.

Si vous avez des envies pour la mise en place de nouveaux ateliers, ou un peu de temps libre, nous vous accueillerons bien volontiers au sein de notre association.

Au nom de tous les membres de notre association, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La Présidente, Jocelyne MARIN





Quelques projets de notre Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

Elaboration du PLUI : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) concerne les 43 communes de la CCTLB. Le 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le PLUI. Le projet est actuellement soumis pour avis, aux entités compétentes qui disposent d'un délai de 3 mois. L'enquête publique se déroule du 22 janvier à 9h jusqu'au 22 février à 12h. Une permanence aura lieu le lundi 10 février 2020 de 14 h à 16 h à la mairie Annexe. Après son approbation qui aura lieu dans le courant du premier semestre 2020, le PLUI se substituera alors au PLU de notre commune.



Création de la ZAC Trailor : faisant suite à la concertation auprès des habitants, à l'étude d'impact et à l'avis de l'autorité environnementale, le conseil communautaire a approuvé, le 24 octobre 2019 le dossier de création de la ZAC Trailor et a autorisé le Président à mettre en œuvre la réalisation. Sur un terrain d'environ 12,6 hectares, le programme global prévisionnel des constructions est le suivant : 19 000 m² de surface de plancher de logements (environ 250 logements) ; 4

000 m² d'équipement public de superstructure (équipement culturel...) ; 700 m² de surface d'activités tertiaires autour de la place centrale en RDC des immeubles ; 3 700 m² de surface de plancher d'activités liées aux loisirs ; 7 700 m² de surface de plancher d'activités artisanales ou commerciales au Sud de la ZAC. Les travaux débiteront par le désamiantage et la déconstruction de la zone actuelle désaffectée.

Prise de compétence de l'assainissement pour toutes les communes de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2019. Rechainviller ayant déjà transféré sa compétence au SIE de Blainville-Damelevières en 2010, la compétence n'a pu être confiée à la CCTLB : de ce fait un représentant de la CCTLB siège au Conseil Syndical avec les élus de notre commune.

Concernant les derniers travaux à réaliser sur Rechainviller, le SIE a inscrit à son budget, depuis 2018, les travaux de raccordement concernant les rues suivantes : Adoménil, Husson Lardant et du Gué ainsi que la route de Lunéville pour 377 000€. En octobre, les emprunts correspondants ont été votés. Les travaux vont pouvoir débuter en 2020. Au terme de ces travaux, l'ensemble du village sera raccordé à la STEP à l'exception de Chaufontaine dont les travaux seront exécutés par la CCTLB.

Par ailleurs la CCTLB a accepté d'assurer gratuitement la vidange des fosses septiques qui sont à déconnecter au plus tard pour fin 2020 pour les habitations du chemin du Fonteny et du lieutenant Yves de Ravinel.



Collecte et traitement des déchets ménagers : depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCTLB a délégué à la Société VEOLIA l'exploitation de ce service. Ce qui va changer en 2020 : les bacs avec puces distribués sont à utiliser dès le 1^{er} janvier, les levées seront comptabilisées même si elles ne seront pas facturées en mode "incitatif" mais selon la grille tarifaire actuelle. Le tri est plus simple : il ne se fait plus sur la nature des matériaux mais sur leur fonction. Tous les emballages se trient. Concernant les tarifs, des réunions régulières ont lieu pour

essayer d'apporter un service amélioré aux habitants.



C CTLB (suite)



TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE

6/8
Bornes de recharge pour véhicules électriques

Véhicule électrique : la création du service d'auto partage de véhicules électriques, et l'installation de recharges pour ces véhicules sur le territoire de la CCTLB seront effectifs en février 2020. Les bornes, à deux entrées, permettront la recharge simultanée du véhicule en auto partage et d'un véhicule tiers. Le tarif de location du véhicule à la demi-journée et à la journée n'est pas encore arrêté. Le tarif de recharge est fixé à 0,50 € par demi-heure d'utilisation, dans

la limite de 4 heures de recharges, soit 4 € maximum. A Rechainviller, les 2 bornes et le véhicule électrique seront installées rue PE Marin à proximité de la bibliothèque.

Déploiement de la fibre optique : la société Losange s'occupe du déploiement pour les particuliers. Dans chaque commune, une fois les travaux terminés, une période de carence de trois mois est mise en place afin que les différents opérateurs puissent arriver en même temps sur le marché. Ensuite, lors des réunions publiques organisées en présence des fournisseurs d'accès internet, sont présentés les avantages de la fibre optique, les moyens de se raccorder et les offres commerciales. Il est possible d'aller sur le site www.losange-fibre.fr pour plus d'informations et afin de vérifier son éligibilité. Ensuite, il faut faire le choix d'un fournisseur d'accès et souscrire auprès de lui un abonnement très haut débit. Entre la souscription et l'accès définitif, le délai est de quatre à six semaines.

A Rechainviller, les travaux sont terminés. La réunion publique a eu lieu le 6 janvier à Blainville sur l'eau. Onze prestataires proposent des offres. Pour Rechainviller, l'ouverture commerciale est fixée au 27 janvier 2020.

À terme, en février 2023, les 43 communes seront reliées. Le coût de financement pour la CCTLB des 12 000 prises individuelles de raccordement s'élèvent à 1 212 000€; il est gratuit pour les habitants.



TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE

Dispositif d'aide à la rénovation énergétique : depuis son lancement, le dispositif a permis de : toucher 28 communes, accompagner 71 ménages dans leur projet de travaux, mobiliser près de 300 000€ de subventions, générer 1 700 000€ de travaux en faveur de la rénovation énergétique, ou encore économiser 1 500 000 kwh/an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 165 ménages sur une année. Concernant notre commune, 5 habitants ont bénéficié d'aides pour un montant total de 30 372€. Ce qui représente

en moyenne 28 % de subventions pour chaque projet (isolation des murs, chauffage et eau chaude sanitaire, rénovation globale : chauffage, isolation de combles, menuiseries, etc.)



LES ACTIONS POUR LA LECTURE

Le projet « Plan bibliothèque » pour les écoles

Le dossier de subventions « Plan bibliothèque » déposé conjointement par Mesdames PAVOZ et DURAND - directrices des écoles de Rechainviller et d'Hériménil - auprès de l'académie de Nancy-Metz, a abouti favorablement. L'objectif du projet était de reconstituer un fonds bibliothécaire pour les enfants scolarisés répartis sur les 2 sites (97 à Rechainviller, 92 à Hériménil).

Les 2 municipalités se sont engagées à hauteur de 300 euros chacune pour permettre aux écoles d'acquérir les livres (1 622 euros à la charge de l'académie).

La médiathèque de l'Orangerie et les Rechainvillois

Si les élèves de Rechainviller rendent visite régulièrement à la médiathèque dans le cadre de leurs activités scolaires (expositions, histoires, animations), ce haut-lieu de la culture lunévilloise est aussi prisé des Rechainvillois : 28 adhérents du village sont enregistrés à la médiathèque.

Pour rappel, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent, vous pouvez vous procurer une carte d'abonné à la bibliothèque de Rechainviller ; cette carte gratuite (intitulée carte « réseau des médiathèques ») permet d'emprunter des ouvrages dans toutes les bibliothèques affiliées au réseau de la CCTLB.

**Horaires de la bibliothèque de Rechainviller : le mardi de 16h à 17h30 et le samedi de 10h à 11h30.*

Un livre pour les vacances.

Pour leur fin de scolarité dans la commune, les élèves de CM2 ont eu le plaisir de se voir offrir par la municipalité le livre *Charlie et la chocolaterie*.



COMMISSION JEUNESSE

Les années passent et se ressemblent.

En 2018, la fête de la musique se déroula sans soleil ni chaleur, aussi pour 2019 nous espérons une soirée estivale, mais ce n'était là qu'un bel espoir, car le 15 juin ni soleil ni chaleur au rendez-vous mais la pluie, elle, était bien présente.

Comme chaque année, les enfants ont débuté la journée avec la kermesse (jeux, activités, goûters) préparée par l'association « A nos p'tits écoliers », accompagnée par les enseignantes du RPI.

Sous la direction de leurs professeurs, ils se sont ensuite rassemblés pour offrir aux spectateurs une chorale pleine de joie et bonne humeur.

Le traditionnel repas/barbecue a été servi par l'association « A nos p'tits écoliers » accompagnée pour la soirée du bar « Café des sports ».

Pour poursuivre en musique, deux groupes étaient prévus : CALYPSO et PEER ART. Mais le temps a pris des allures de déluge, aussi seul Calypso a pu nous faire profiter de sa prestation. Le groupe PEER ART, compte tenu de la météo et à son grand regret a été contraint de ranger instruments et micro sans avoir pu nous faire entendre un seul morceau de son répertoire.

Pour 2020, aucun souhait, la météo n'en fait qu'à sa tête !

En décembre, Saint Nicolas a rendu visite aux enfants des écoles et a remis à chacun un sachet de friandises offert par la municipalité.



L ES ACTIVITÉS DE NOS ÉCOLIERS



Le monde des percussions

C'est le nom du projet qui a débuté en janvier dans les classes de maternelle. Les enfants des deux classes ont pu bénéficier de dix heures d'intervention de Christophe Freyssac, musicien professionnel. Lors de ce projet, ils ont appris à reconnaître les sons et le nom de diverses percussions, jouer en rythme seul, par deux ou même en grand

groupe. Les plus grands sont même parvenus à lire une partition. A l'issue de ce travail, un spectacle a été présenté aux familles, il s'est bien évidemment clôturé en chanson.

Ce projet coûteux construit par les enseignantes a été porté par les municipalités d'Hériménil et de Rehainviller mais aussi par la très dynamique association de parents d'élèves du RPI "À nos p'tits écoliers".

La solidarité

Cette année 2019 sera sous le signe de la solidarité pour les écoliers de Rehainviller. L'école s'est inscrite auprès d'Électriciens sans frontière pour participer à une collecte de piles. Les élèves apportent les piles à l'école et remplissent des bacs spéciaux qui seront ramassés par l'association. Chaque kilo de piles est transformé en argent et permettra d'électrifier une école en Guyane.

Si vous voulez soutenir ce projet, n'hésitez pas à apporter vos piles usagées à l'école. Merci.

Stéphanie PAVOZ, Enseignante



A SRH

LE RENOUVEAU DE L'A.S.R.H

En deux ans, l'A.S.R.H a doublé le nombre de ses licenciés, pour atteindre la barre des 150 joueurs cette saison, toutes catégories confondues.

Le premier objectif a été réalisé en début d'année, avec les sections jeunes qui peuvent désormais compter sur des éducateurs diplômés et sur un encadrement renforcé.

Les enfants sont ainsi formés de la meilleure manière sur le plan footballistique et pédagogique

L'A.S.R.H garde en objectif pour l'avenir, la création d'une autre section mi-saison 2020.

En ce qui concerne l'équipe fanion, l'ambition d'atteindre le plus haut niveau du district a été réalisée.

L'équipe a la ferme attention de se maintenir.

Conjointement avec la Mairie, les installations s'améliorent : le terrain d'honneur et d'entraînement ont été clôturés, afin de faciliter le bon fonctionnement du club.

L'association sportive continuera de proposer tout au long de l'année ses traditionnels événements.

Le président, Olivier BAUDOIN





11

NOVEMBRE



C'est par un temps typiquement de saison que s'est déroulée la classique commémoration du 11 novembre. Cette bonne fraîcheur n'a pas empêché une participation active de la population.

Cette année, nous avons pu apprécier la présence de deux figurants en tenue d'époque : Marie-Blandine en tenue d'infirmière et Jacques en pilote de char. Ce fût aussi l'occasion de découvrir notre nouveau porte-drapeau : Rehavillois depuis 18 mois, Cédric Delwaulle, âgé de 45 ans et l'heureux papa de deux enfants. Ancien brigadier-chef au 13ème RDP, il est maintenant pâtissier. Son plastron est orné de plusieurs médailles : Médaille de bronze de la défense ; Médaille de la Reconnaissance de la nation ; Médaille de la mémoire commémorative de l'ex-Yougoslavie ; Médaille ONU ex-Yougoslavie ; Médaille OTAN ex-Yougoslavie. Un grand merci à lui.

Cette matinée a permis aussi à Monsieur BLANCHARD de décorer une figure de notre village. Il s'agit de Roger LANG qui pour avoir combattu en Algérie pendant 13 mois de fin 1962 à début 1964, s'est vu épingler la Médaille de la reconnaissance de la Nation. Il avait été volontaire à 18 ans et demi.

Nous avons pu aussi prendre connaissance des textes classiques pour cette cérémonie

qui ont été lus par deux élèves de CM2 : Séraphine LA-ROCHE et Eliot DE SOUZA, avec beaucoup de sérieux et d'application. Félicitations à eux et, bien sûr, à tous les acteurs de ce beau moment de souvenir collectif de nos poilus tombés au champ d'honneur.

*Le président,
Michel VANTILLARD*





COMMISSION TRAVAUX ET SÉCURITÉ



Cette année, nous avons entrepris les travaux de réhabilitation de la salle du foyer socioculturel pour 440 098€ TTC (travaux et honoraires) subventionnés à hauteur de 156 000€. Un emprunt de 150 000€ a complété le financement. À la fin des travaux prévus au printemps 2020, les services techniques prendront le relais pour aménager l'extension destinée au stockage du matériel et pour installer la cuisine et la plonge.

La modernisation de l'éclairage public commencée fin 2018 est terminée pour un montant de 95 220€. La CCTLB en subventionne 55 200€ et le Conseil Départemental 12 900€.

Les travaux du château d'eau programmés depuis 2018 pour 147 500€ débuteront en janvier 2020. Le financement se fera par autofinancement. Divers travaux

de réfection de conduites pour 2 600€ ont été réalisés. Nous avons remplacé une partie des anciens compteurs d'eau pour 3 575€.

Travaux en régie : stade de Football : remplacement de clôture pour 3 739€ ; Réfection des chemins forestiers pour 885€. Nous avons investi 1 590€ pour renouveler une partie des décorations lumineuses de Noël.



Quelques achats d'équipements à destination des services techniques et d'entretien pour un montant de 3 740€ sont venus compléter ce programme : panneaux de signalisation, rabot, aspirateurs, radiateurs, poubelles de rue.

Le parc des défibrillateurs a été complété par l'achat d'un troisième pour 2 730€. Ils sont installés : près de la mairie (provisoirement désinstallé le temps des travaux), place de l'Eglise et au stade Pierre Guise.

La commune a fait l'acquisition d'un tracteur et d'un chargeur pour 34 200€ avec la reprise de l'ancien pour 8 400€. Ce tracteur est principalement utilisé pour le déneigement et les gros travaux.

Cinq coussins berlinois (ralentisseurs) acquis pour 2 695€ seront prochainement installés dans plusieurs rues du village pour limiter la vitesse excessive de certains.

Le transfert de propriété des voiries des lotissements Barbelin et Platanes à la commune est effectif depuis cette année. Dans ce cadre, la municipalité a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain pour 400€.

Le drapeau des anciens combattants utilisé lors des cérémonies de commémoration, et acquis il y a plusieurs dizaines d'années, a été remplacé pour 1 135€ avec la subvention de 500€ de l'Association des Mutilés, Combattants et victimes de guerre.





Pour la 4ème année consécutive, notre bulletin municipal, le Rehain'Actu, a misé sur la proximité en s'efforçant de vous apporter toutes les informations utiles à votre statut de résident de Rehainviller et de citoyen.

Si notre équipe, toujours à votre écoute, se mobilise pour aborder des sujets pertinents (ceux qui vous intéressent !), le numéro de fin d'année : le Rehain'Rétro, a, quant à lui, une saveur particulière : centré sur l'année écoulée, il donne la parole aux différentes commissions municipales, aux partenaires et aux représentants associatifs qui œuvrent dans notre village et contribuent à son animation.

C'est avant tout l'opportunité pour tous ces acteurs du quotidien de présenter ou de retracer les temps forts de la vie locale au travers des actions menées à leur niveau.

Côté Rehain'Actu, les sujets traités dans ses pages en 2019 se regroupent autour des questions suivantes :

- économie : la fibre optique ; à la rencontre des entreprises locales ; le permis de construire ; la rénovation énergétique ; la taxe d'aménagement
- vie sociale et écologie : la signature du protocole de participation citoyenne ; l'éclairage et les économies d'énergie ; la mise à disposition d'un véhicule électrique ; une convention sur l'utilisation des produits phytosanitaires ; le choix d'un fauchage tardif et de la biodiversité ; les espaces verts et le désherbage ; nos amis les animaux (respect de la propreté, chiens dangereux)
- sport, histoire et culture : l'origine du nom des rues (rues Husson Lardant et Lieutenant de Ravinel) ; le stade Pierre Guise et hommage à l'ancien Maire ; le périmètre de protection d'un monument historique ; les travaux de rénovation de la salle du foyer socioculturel ; l'actualité de nos stars locales (Miss élégance France, Théo Curin, Mathieu Perrin)

Vous recherchez un article en particulier ? À tout moment, vous pouvez retrouver l'intégralité des bulletins Rehain'Actu sur le site www.rehainviller.fr à la rubrique mairie/publications.



C CAS Centre Communal d'Action Sociale

L'action principale du CCAS est le repas offert aux anciens de plus de 65 ans de notre commune : le rendez vous était donné le 2 février à 12H salle du foyer socio-culturel. 88 personnes ont répondu favorablement à l'invitation et 55 le soir. Les tables joliment décorées, le repas préparé par un nouveau traiteur et l'animation musicale, assurée par Alain, ont permis de passer une excellente journée qui s'est terminée vers 23H. Un grand merci aux 10 bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Suite aux retours positifs de l'année passée, la participation forfaitaire de 15€ en faveur des enfants de 6 à 11 ans a été reconduite et étendue aux collégiens. Ce sont 150 Rehainvillois qui ont reçu cette proposition et 72 qui en ont bénéficié pour un montant total de 1 080€. La participation financière a été versée directement aux associations et a concerné le football, la Zumba, l'équitation, la gymnastique ou Aqualun.

En 2019, le CCAS n'a pas été sollicité pour l'attribution d'aides aux familles.

Les comptes définitifs 2018 (6 365€) et le budget prévisionnel 2019 pour un montant de 6 048€ ont été approuvés par les membres du CCAS en avril.



C

LUB DU 3^{ème} ÂGE

En 2019, les membres du comité se sont retrouvés au cours de 3 repas, la traditionnelle galette des rois et pour clôturer la saison, un barbecue.

8 janvier : galette des rois

7 février : paëlla

24 avril : voyage à Dijon qui a rassemblé une cinquantaine de personnes

25 mai : repas printanier

Le 1^{er} octobre a eu lieu l'assemblée générale montrant un solde positif, l'agenda pour la saison 2019-2020 a été également présenté.

Le 7 novembre, une excursion en Alsace a été organisée ; au programme visite du château de Hohlandsbourg puis, à Colmar, balade commentée en barque et visite d'une cave avec dégustation.

Les adhérents se retrouvent tous les mardis de 14 à 18 h, ils sont une vingtaine à se réunir autour de jeux de cartes ou d'autres jeux ; vers 16 heures, intervient la pause café autour d'un gâteau ou d'une pâtisserie faits maison. Ensuite, les parties de jeux reprennent. Les nouveaux habitants seront les bienvenus pour partager ces agréables moments.

Les membres du club remercient la municipalité pour la subvention attribuée et la mise à disposition d'une salle.

Le président, Michel VANTILLARD

C

CID

La Commission Communale des Impôts Directs présidée par M. le Maire s'est réunie le 30 juillet afin de vérifier les catégories des nouvelles habitations suite aux permis de construire et aux déclarations préalables notamment rue Barbelin : logement vacant ou non, confort pour envisager l'actualisation de la valeur locative. Les services fiscaux se sont chargés de faire les vérifications.





COMMISSION FORÊT



Pour cette année 2019 la vente de bois a permis à la commune de rentrer une somme d'argent non négligeable : vente aux entreprises de grumes pour 105 165 € ; vente aux particuliers de 106 stères de bois façonné par ADLIS pour un total de 4 979 € ; parcelle de nettoyage pour 97€ ; cession aux particuliers de 303.5 stères de bois pour 2 671€.

Mais n'oublions pas que la forêt nous impose aussi quelques dépenses, comme l'encadrement de l'exploitation forestière avec l'ONF, le façonnage et la livraison avec ADLIS Croix rouge et surtout l'abattage et le débardage des grumes. Ces dépenses s'élèvent à 19 216 €.

Nous noterons que, depuis deux ans et cela n'a échappé à personne, notre forêt souffre du changement climatique. La sécheresse n'épargne pas nos géants feuillus. Ce sont ainsi une bonne vingtaine d'arbres qui, cet été ont séché sur pied. Espérons que cela ne soit qu'une mauvaise parenthèse.....

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2019*

(*intégralité sur le site rehainviller.fr)

SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

Compte administratif 2018 de la commune : déficit d'investissement : 26 183,90 € ; excédent de fonctionnement : 143 518,38 € ; compte administratif 2018 budget Eau ; excédent d'investissement : 123 755,03 € ; excédent d'exploitation : 65 401,67 €.

Vote des budgets primitifs 2019 de la commune :

BUDGETS PRIMITIFS 2019

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
COMMUNE	594 757	594 757	659 308	714 100
EAU	188 016	188 016	125 142	155 196

Vote des taux des trois taxes 2019 : Taxe d'habitation : **8.08 %** ; Taxe foncière (bâti) : **11.77 %** ; Taxe foncière (non bâti) : **16.67 %**.

Vote des subventions aux associations : Association A nos p'tits Ecoliers 500 € - Association des anciens combattants 135 € - Association ASRH FOOT 1 400 € - Association En Marche pour Théo 150 € - Association Club du 3^{ème} Age Rehainvillois 800 € - Ecole de Rehainviller pour un projet musical 500 € - Ecole d'Hériménil pour une classe découverte à Fresse/Moselle 250 € - MAM Nounou Gatine 450 € - Souvenir Français pour la bataille du Léomont 100 € Association les Zephyrs (championnat de montgolfière) 100 € - Foyer rural de Gerbeviller pour octobre rose 50 € - Association Familles Rurales Rehainvilloises 2 000 €
Création d'un poste d'agent d'entretien en contrat unique d'insertion 35h pour une durée d'un an.

Création d'un emploi non permanent à temps complet d'ad-joint des services techniques à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 4 mois à compter du 1er mai 2019.

Création au titre de l'avancement de grade d'un poste d'ad-joint des services techniques principal de 2^{ème} classe, 27,75 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2020.

Signature d'un contrat d'apprentissage du secteur public d'une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019.

Signature de la convention de prestation de service d'entretien urbain et péri-urbain avec la Communauté de Communes Meurthe Mortagne et Moselle (CC3M) en matière de déneigement, d'espaces verts et chemins forestiers, d'éclairage public et d'entretien de bâtiments communaux.

Modification du règlement du service de l'eau uniquement en ce qui concerne le point : 4.3 Le paiement.

En cas de demande de déplacement de compteur (de l'intérieur de l'habitation à la limite de propriété), les frais seront répartis pour moitié entre le propriétaire et la commune.

Décision d'utiliser les modes de paiement via internet par carte bancaire et prélèvement avec « PAYFIP » pour tous les titres éligibles, les factures d'ORMC des budgets de la commune de Rehainviller.

Modification de la délibération du 11 décembre 2018 uniquement en ce qui concerne la souscription au capital de la SPL du Centre de Gestion. La participation de la commune de Rehainviller s'élève à 200 € et non à 100 €.

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif DSIL pour la réhabilitation de la salle du Foyer socio-culturel.

Autorisation d'effectuer les travaux de réfection des tronçons et de creusement de fossé dans la tranchée de Fouxon pour un montant de **3 542.50€ HT** avec l'entreprise CUNY Régis de DOMPTAIL (88700).

Transfert de la voirie, des espaces verts et des réseaux du Lotissement Les Résidences du Parc (Rue Barbelin). Cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique, et les frais de transfert sont supportés par le lotisseur NEXITY FONCIER CONSEIL DE LAY ST CHRISTOPHE – autorisation donnée à M. le Maire pour signer l'acte notarié.

Avis défavorable au projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024.

SEANCE DU 20 MAI 2019

Modification de la délibération du 16 avril 2014 concernant les délégations consenties à M. le Maire ainsi qu'il suit : CHARGE M. le Maire pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

SEANCE DU 25 JUIN 2019

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Signature de l'avenant concernant la prestation d'encadrement d'entreprises d'exploitation forestière avec l'ONF pour un montant de 1 815.17 € TTC.

Refus de l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

Soutien aux personnels de l'Office National des Forêts et demande l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF au gouvernement, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales et le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Vote d'une subvention à l'association mémoire de Poilus pour la bataille du Léomont de 100 €.

Confirmation d'adhésion à la création d'une SPL dénommée Cinélun' permettant de gérer et d'animer un complexe cinématographique avec participation de la commune au capital à hauteur de 500 €.

Décision modificative concernant le budget communal suite à l'annulation d'une taxe d'urbanisme.

Signature de la nouvelle convention de mise à disposition d'emballages de gaz avec la société AIR LIQUIDE.

Participation à l'opération « Aide au départ en centre de vacances » au 1^{er} départ et au 2^{ème} départ à compter de l'année 2019 et précise que la participation communale sera de 80€ par enfant avec un maximum de 5 enfants/an.

Adhésion au CAUE de Meurthe et Moselle.

Attribution de travaux de réaménagement de la Salle du Foyer Socioculturel : Pour le lot n°1: Gros Œuvre Démolition, l'entreprise ISOBAT EST, domiciliée à NEUVILLERS SUR FAVE pour un montant de 98 194.22€ TTC. Pour le lot n°2 : Charpente Couverture, l'entreprise IRLINGER domiciliée à BADONVILLER pour un montant 52 405.49 € TTC. Pour le lot n°3 : Couverture Etanchéité, l'entreprise VOSGES PLATRERIE domiciliée à EPINAL pour montant de 49 607.27 € TTC. Pour le lot n°4 : Menuiseries Intérieurs bois, l'entreprise MENUISERIES DU BOIS LIEUGAUT domiciliée à SAINT NICOLAS DE PORT pour un montant de 28 326.83 € TTC. Pour le lot n°5 : Electricité, l'entreprise NOEL ELECTRICITE domiciliée à REHAINVILLER pour

un montant de 40 000.00€TTC. Pour le lot n°6 : Chauffage Ventilation Sanitaire, l'entreprise ERIC THEISEN, domiciliée à STE MARGUERITE pour un montant de 31 341.04 € TTC. Pour le lot n°7 : Chapes Revêtements muraux de sols, l'entreprise HADOL CARRELAGE domiciliée à SAINT NABORD pour un montant de 44 397.53 €. Pour le lot n°8 : Peinture Intérieures, l'entreprise ENTREPRISE FERNAND ET NOEL LENOIR domiciliée à RAMBERVILLERS pour un montant de 11 916.98 € TTC.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Décision de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la réhabilitation de la salle du Foyer Socio culturel, un emprunt de 150 000 € au taux fixe de 0.99% et dont le remboursement s'effectuera sur 20 ans en périodicité trimestrielle avec une commission pour frais de dossier de 200€.

Diminution du loyer de 50€/mois sur les loyers d'octobre à Mars 2020 concernant le logement communal 5 rue d'Adoménil. Les locataires sont privés des 2/3 de la jouissance de leur jardin suite aux travaux de la salle.

Adoption du prix de location des salles du Foyer Socio-culturel, de réunion et du Gué, à compter du 01 octobre 2019 : Utilisation par un candidat aux élections générales pour une réunion publique électorale ou privée dans les 6 mois précédant les élections ou pour les primaires d'une élection

mise à disposition gratuite dans la limite de 3 réunions par an et par candidat - Au-delà de 3 réunions, le tarif journalier applicable est fixé à 35€.

Signature d'un contrat avec l'entreprise Bois et Travaux de BULT (88) au tarif de 11€/m² HT et 9€/m² HT concernant l'abattage et le débardage de chablis sur les parcelles forestières.

Signature de la convention relative aux ancrages de façade concernant l'installation d'un boîtier optique au 9 rue d'Adoménil.

Signature de la convention d'occupation du domaine privé communal concernant une bande de terrain de 140m² cadastrée D170 située entre la propriété de Mme SURMIN Claudine rue de la fontaine Bénite et la bache semi-enterrée. La redevance est fixée à 36 €.

Classement dans le domaine public communal et ajout au tableau de classement des voies communales de la rue des Platanes d'une longueur de 545ml, la rue des Saules d'une longueur de 96ml, la rue Barbelin d'une longueur de 408 ml, ce qui porte la longueur de voirie totale à 8 713 ml.

Accord pour faire appel en cas de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Création d'un emploi non permanent à temps complet d'ad-joint des services techniques à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e).

Modification du lieu de réunion du conseil municipal durant le temps des travaux de la mairie et de la Salle du Foyer pour le fixer au 24 rue Pierre Eugène Marin dans la mairie annexe.

Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL X DEMAT.

Signature d'une convention avec la Société ESKA DERICHE-BOURG domiciliée à Chaufontaine, 1 route des Vosges concernant la création d'une nouvelle conduite de diamètre 100 et d'un branchement au réseau AEP.

Signature du marché concernant les travaux de rénovation du réservoir sur tour pour un montant total de 137 133.10 € TTC par l'entreprise RESINA de SAINT SOUPPLETS.

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

Fixation des tarifs de l'eau pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020: 1,10 €/m³ hors taxes et redevances obligatoires - part fixe compteur : 7.20 € pour le compteur ménager (diamètre compris entre 15 et 40 mm) - 48,00 € pour le compteur gros débit (diamètre supérieur à 40 mm).

Signature de l'avenant à la convention pour fourniture d'eau potable avec la Ville de Lunéville et Véolia suite aux modifications tarifaires liant Véolia et la Ville de Lunéville (augmentation de 0.035€/m³).

Fixation des tarifs 2019-2020 en forêt communale : vente sur pied en cession amiable des produits (houppiers et petits bois) à un prix unitaire de 8.80 € TTC le stère - forfait de nettoyage de 8.80 € TTC le lot - le prix du stère de bois façonné livré chez les particuliers à 46.97 € TTC sur des parcelles forestières dispersées. (Arbres ayant soufferts de la sécheresse).

Signature d'un contrat d'exploitation à intervenir avec l'association Croix Rouge Insertion-ADLIS de Lunéville au prix de 36€ TTC (27€ pour le façonnage et 9€ pour la livraison) à livrer directement chez les particuliers.

Signature d'une convention d'assistance technique avec l'Office National des Forêts sur les parcelles 18 et 23 d'un montant estimé de 1 422€ TTC.

Accord pour le report de l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2020 concernant la destination des coupes pour les parcelles 27-28 et 29 en raison de l'exploitation des chablis de hêtres qui ont subi la sécheresse en 2019 et du volume important prélevé en parcelle 3 et 26 en 2018/2019.

Approbation de l'ensemble du contenu de la motion établie par le réseau régional des associations des communes forestières.

Avis favorable donné au projet de PLUI -H présenté.

Approbation du partenariat avec l'Académie de Nancy-Metz concernant la mobilisation en faveur du livre et de la lecture. L'Académie participerait à hauteur de 1 622.45 € et le coût global de l'opération serait de 1922.45 €.

Décision de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, pour le risque santé selon la formule de la labellisation. Le montant unitaire de participation de la collectivité par agent annuellement à compter du 01 janvier 2020, sera de 204 €.

Modification de la délibération du 04 avril 2019 et autorisation au titre de l'avancement de grade, de la création d'un poste d'adjoint des services techniques principal de 2^{ème} classe, 27,75 heures hebdomadaires à compter du 31 décembre 2019.

Décision de procéder à la modification budgétaire suivante sur le budget COMMUNAL afin de reverser le trop perçu de la CAF lors des NAP en 2017 : 500 € en section de fonctionnement.

Octroi d'une subvention de 50 € à l'association des Amis du patrimoine de l'hôpital de Lunéville et de 100€ à la distraction des Malades de l'Hôpital de Lunéville.

Refus d'octroyer une subvention au Secours populaire.

Décision de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2019. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil municipal exercera directement cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2020. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Décision de créer un Comité Consultatif d'Affaires Sociales comprenant les mêmes membres que le CCAS jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

AGENDA Février-Mars-Avril

Samedi 1er Février : repas des Aînés organisé par le CCAS.

Dimanche 23 Février : sortie raquettes (Association Familles Rurales).

Dimanche 12 Avril : chasse aux oeufs (Association Familles Rurales).

Dimanche 19 Avril : brocante (Association Familles Rurales).

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Mark MALO le 31 octobre

Anastasia BOUR le 4 décembre

Elya HALTER le 23 décembre

Tous nos vœux aux nouveaux-nés et aux heureux parents.

DÉCÈS :

Gilberte SASSONE le 18 novembre

Bernard SITTLER le 25 novembre

Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées.

ACTU +

Quelques chiffres : Etat civil de l'année 2019

16 naissances ; 3 mariages ; 6 décès

1059 habitants au 01/01/19

Nouveaux jours de collectes

La collecte du tri (sacs jaunes) a lieu tous les quinze jours le mardi matin en semaines paires.

La collecte des ordures ménagères n'a pas changé, c'est toujours le mercredi.

Journal bimestriel - Hors série 2019- Arrêté Préfectoral n°301
Ce bulletin a été tiré à 475 exemplaires

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire
Conception : la commission communication composée de MM
COINSMANN, DIDIER, PAQUOTTE et Mmes COCHE, HALTER,
PETITJEAN

Rédacteurs : Sylvaine COCHE, Pascal DIDIER, Martine HALTER,
Nathalie PETITJEAN